

EXPLOITATION SEXUELLE

La Belgique entame une collaboration au Bénin avec l'UNICEF et l'UNFPA pour y traiter les problématiques des mariages d'enfants et de l'exploitation sexuelle

Le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au Développement Alexander De Croo a signé aujourd'hui deux programmes visant à promouvoir le bien-être et les droits en matière de santé et droits sexuels et reproductifs. La Belgique collaborera avec l'UNICEF dans la lutte contre les mariages d'enfants. Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) bénéficiera du soutien de notre pays dans la mise sur pied d'une action d'information sur l'éducation sexuelle et la violence sexuelle, à destination des jeunes et des femmes. Le ministre De Croo a également annoncé que la Belgique attribuerait dans les quatre prochaines années un total de 60 millions d'euros pour les œuvres de l'UNICEF et 36 millions d'euros à l'UNFPA.

Au Bénin, l'UNFPA mettra à profit les aides financières belges pour la mise en place du projet « *Learning about living in Benin* ». L'objectif est d'informer les jeunes et de lutter contre la violence sexuelle à l'encontre des jeunes filles au moyen d'une plateforme d'e-learning, accessible sur les téléphones mobiles. Notre pays dégage 1,5 million d'euros à cet effet.

La Belgique soutiendra également la lutte menée par l'UNICEF au Bénin contre les mariages d'enfants, à hauteur d'1,170 million d'euros. Le programme *Lutte contre le mariage des enfants au Bénin* permettra aux enfants et adolescents d'accéder plus facilement à la justice, tout en veillant à les protéger davantage contre la violence et l'exploitation sexuelle.

Au Bénin, 35 % des jeunes filles se marient avant 18 ans et près de deux jeunes filles sur dix ont leur premier enfant avant 15 ans. « *Les jeunes filles qui doivent se marier et devenir mères à un très jeune âge passent à côté de beaucoup d'opportunités. Elles doivent quitter les bancs d'école trop tôt et dépendent des autres pour le reste de leur vie. La lutte contre la violence sexuelle et les mariages d'enfants est d'une importance cruciale si nous voulons rendre les femmes et les jeunes filles plus fortes. C'est pourquoi la Belgique s'associe à l'UNICEF et à l'UNFPA pour soutenir cette lutte au Bénin.* » selon Alexander De Croo, une collaboration intense

Dans le cadre de la signature des deux programmes d'aide au Bénin, le Ministre De Croo a par ailleurs indiqué que la Belgique continuerait à collaborer de manière intensive avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA). La Belgique prévoit d'apporter une contribution volontaire de 60 millions d'euros à l'UNICEF et de 36 millions d'euros à l'UNFPA. Parmi les priorités de la politique de coopération au développement belge, les droits de l'enfant ainsi que le bien-être et santé et droits sexuels et reproductifs sont d'une importance primordiale.

Le Ministre De Croo a annoncé l'engagement de notre pays en présence de Goedele Liekens, ambassadrice de bonne volonté d'UNFPA Belgique, et d'Axelle Red, ambassadrice de bonne volonté d'UNICEF Belgique. Ils sont actuellement en mission au Bénin et au Sénégal, où ils travaillent tous les trois sur le bien-être et les droits en matière de sexualité et de reproduction.

L'épouse du président du Bénin participe

Aujourd'hui, ils ont notamment eu un entretien avec Claudine Tallon, l'épouse du président béninois Tallon. Début mars, elle a lancé une fondation dont l'objectif est d'améliorer la situation des jeunes filles et femmes au Bénin. Elle mise entre autres sur une meilleure qualité d'enseignement pour les jeunes filles et se penche sur les problématiques de mortalité chez la mère et l'enfant, ainsi que sur la violence sexuelle. Le Bénin est le sixième pays partenaire le plus important de la Coopération belge au Développement. La Belgique et le Bénin concluront l'année prochaine un nouveau programme de coopération bilatéral.